



DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

Prolongation d'une activité d'Installation de Stockage et de transit de Déchets Inertes sur le site de MORIN TPA à
Échiré
(79410)

Table des matières

I.	Description du projet.....	3
I.1.	Présentation de la demande	3
I.2.	Présentation de l'installation.....	3
I.3.	Localisation du projet	4
II.	Sensibilité environnementale	5
III.	Effets notables sur l'environnement.....	6
III.1.	Contexte géologique.....	6
III.2.	Contexte hydrogéologique	7
1.	Masse d'eaux souterraines	7
2.	Champ captant	7
3.	ZRE : Zone de répartition des eaux.....	8
III.3.	Contexte paysager	9
1.	Préambule	9
2.	Perception du site.....	9
III.4.	Synthèse des impacts et mesures associées	11
	Figure 1 - Localisation	4
	Figure 2 – Plan des abords.....	4
	Figure 3 – Carte géologique de la zone (source Infoterre)	6
	Figure 4 – Périmètre de protection du champ captant (arrêté interpréfectoral du 08/07/2005).....	7
	Figure 5 – Localisation des prises de vue contexte paysager	9

I. Description du projet

La description du projet présentée ci-dessous résume les éléments contenus dans le document de description du projet joint à ce dossier d'enregistrement. Pour plus de détails sur le projet (fonctionnement de l'installation, localisation...), ce document de description du projet peut être consulté.

I.1. Présentation de la demande

La société MORIN TPA exploite, sur la commune d'Échiré, une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Cette installation ne dispose pas des arrêtés d'enregistrement nécessaires au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Suite à une visite de la DREAL en mars 2022, la société MORIN TPAS a été mis en demeure par arrêté préfectoral en date du 16/12/2022 de déposer un dossier de demande d'enregistrement portant sur les activités d'installation de stockage de déchets inertes (2760-3) et d'installation de transit de déchets non dangereux (terre végétale – 2517).

Cependant, la superficie de l'aire de transit de terres végétales étant inférieure à 10 000 m², cette activité est classée sous le régime de la déclaration. Cette activité a fait l'objet d'une télédéclaration en date du 12/09/2023 (preuve de dépôt en annexe)

Par ailleurs, l'entreprise souhaite assurer la continuité de son activité de stockage de déchets inertes. Une prolongation de la durée d'autorisation est donc souhaitée par MORIN TP jusqu'en 2028.

Ce dossier constitue donc une demande d'enregistrement pour la rubrique 2760-3 de la réglementation des ICPE afin de régulariser l'activité de l'installation de MORIN TPA située sur la commune d'Échiré.

I.2. Présentation de l'installation

L'activité du site consiste à stocker des déchets inertes issus des chantiers de travaux de la société MORIN TPA, sur la parcelle 11 et partiellement sur la parcelle 12. Le reste de la parcelle 12 accueille une activité de moto-cross (historiquement présente avant le rachat des terrains par la société MORIN TP). Aucune activité industrielle n'y est pratiquée.

En parallèle de l'activité de stockage de déchets inertes, la société MORIN TP souhaite poursuivre l'activité de transit d'inertes dont les terres végétales (déchets inertes non dangereux) également issus des chantiers de la société. Cette activité a fait l'objet d'une télédéclaration séparée.

Dans le cadre de l'activité de stockage de déchets inertes, les matériaux de remblaiement sont acheminés sur le site par camion. Ils sont ensuite déversés à proximité de la zone à remblayer pour un contrôle visuel et olfactif, puis poussés par un engin au niveau du remblai définitif.

L'activité d'installation de stockage de déchets inertes implique un classement de l'installation à enregistrement pour la rubrique 2760-3 de la nomenclature des ICPE. Un plan de l'installation est annexé à ce dossier.

I.3. Localisation du projet

Adresse du site : Lieu-dit « Buffe Ageasse », 79410, Échiré

L'installation est située à environ 7 km au Nord de la ville de Niort et plus précisément à environ 2,7 km au Nord-Ouest d'Échiré dans le département des Deux-Sèvres (79). Le plan ci-dessous indique la localisation du site, un plan de l'emplacement du site à l'échelle 1/25000 est également inclus dans ce dossier de demande d'enregistrement.

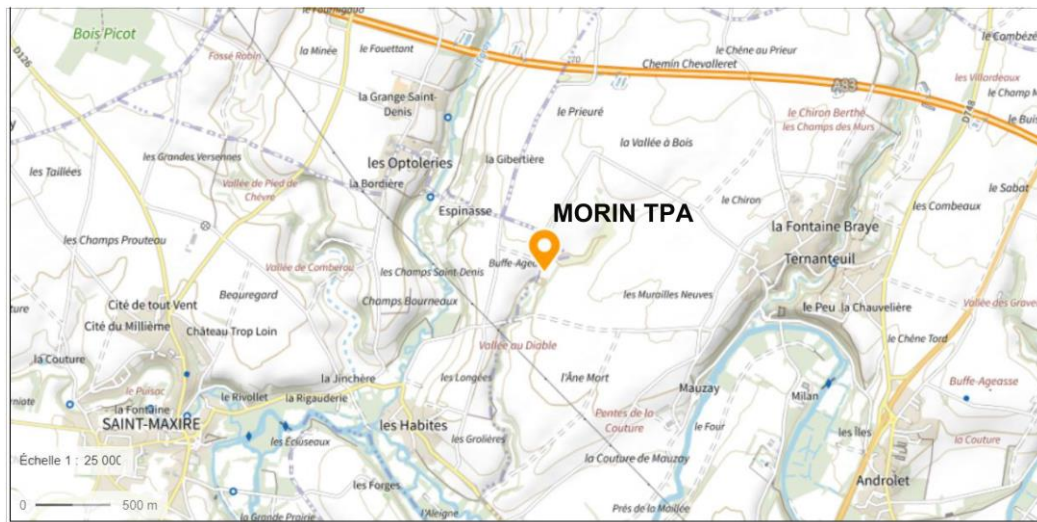


Figure 1 - Localisation

Un plan des abords du site à l'échelle 1/2500 est inclus dans ce dossier de demande d'enregistrement. Il présente les abords du site sur un rayon d'au moins 100 m autour du site.

Les abords du site dans un rayon de 100 m sont constitués de champs tout autour du site. Une route communale longe le site au Sud et un chemin non goudronné permet l'accès au site à l'Ouest.

Le cours d'eau le plus proche est l'Egray situé à environ 500 m à l'Ouest du site.

L'habitation la plus proche est située à environ 400 m dans le village d'Espinasse à l'Ouest du site.



Figure 2 – Plan des abords

II. Sensibilité environnementale

Le tableau ci-dessous reprend les différentes zones à sensibilité environnementale possibles et indique si l'installation de stockage de déchets inertes de MORIN TP est concernée par ces zones sensibles.

Zones sensibles	Site concerné par les zones sensibles		Précisions sur les zone sensibles
	Oui	Non	
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I ou II (ZNIEFF)	X		ZNIEFF de type II : "Méandres de la Vallée de la Sèvre Niortaise".
Zone de montagne		X	
Zone couverte par un arrêté de protection biotope		X	
Territoire d'une commune littorale		X	
Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (nationale ou régionale), zone de conservation halieutique, parc naturel régional		X	
Territoire couvert par un Plan de Prévention du Bruit	X		PPBE 2ème échéance 2018 -2023- La commune d'Echiré n'est pas concernée.
Bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, Monument historique ou ses abords, site patrimonial remarquable		X	
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation		X	
Commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	X		La commune d'Échiré est couverte par un PPRI mais le site de MORIN TP n'est pas situé dans une zone à risque et réglementé. La commune d'Échiré n'est pas couverte par un PPRT
Site ou sols pollués		X	
Zone de répartition des eaux	X		ZRE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
Périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable		X	
Site inscrit		X	
Site Natura 2000	X		Projet situé à 1,7 km à l'Est d'un site NATURA 2000 Directive oiseaux : Plaine de Niort Nord-Ouest
Site classé		X	

Ainsi, l'installation de stockage de déchets inertes de MORIN TP sur la commune d'Échiré est située dans une ZNIEFF de type II. Elle est également située à environ 1,7 km d'un site NATURA 2000 Directive oiseaux.

III. Effets notables sur l'environnement

III.1. Contexte géologique

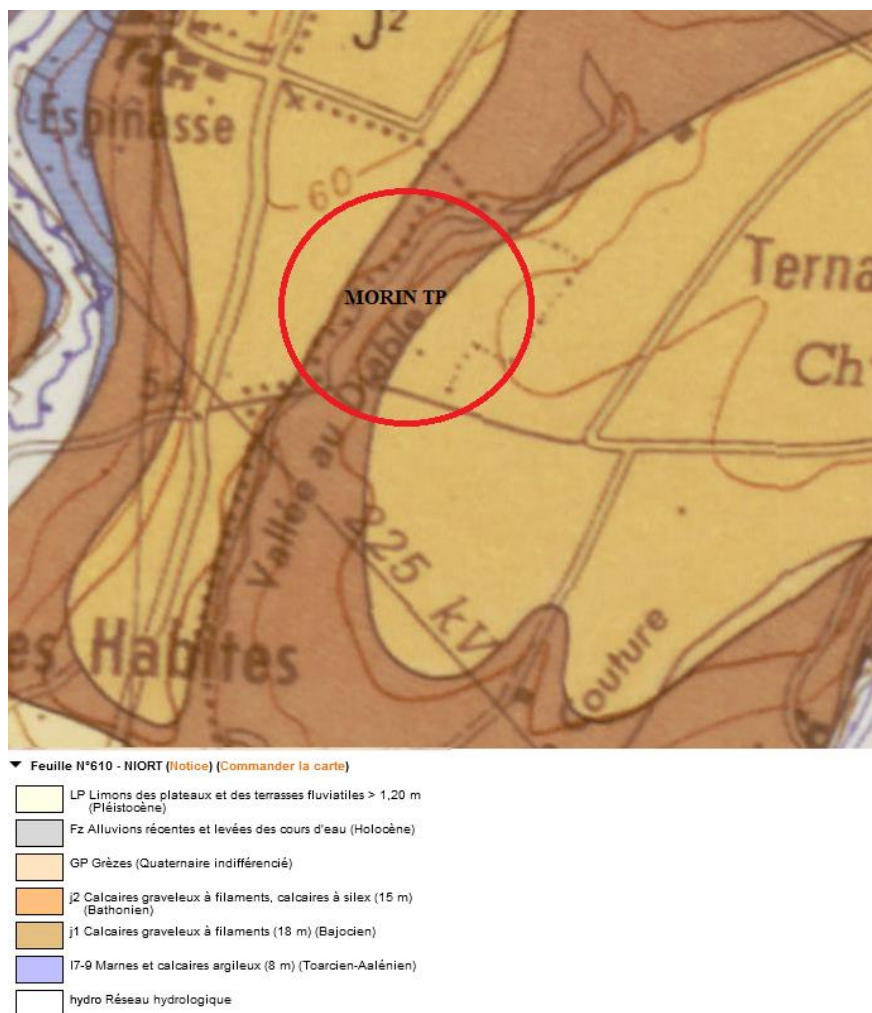


Figure 3 – Carte géologique de la zone (source Infoterre)

D'après la carte géologique, les formations présentes à l'affleurement sur le site sont des calcaires graveleux à filaments (18 m) (Bajocien).

III.2. Contexte hydrogéologique

1. Masse d'eaux souterraines

Selon le référentiel BD LISA applicable depuis 2015, le site se situe sur les Calcaires du Dogger dans le bassin de la Sèvre Niortaise (bassin Loire-Bretagne), nord du bassin aquitain (code BD LISA : 358AD01)

On trouve deux masses d'eaux souterraines :

- Au niveau supérieur - La nappe du Dogger. GG062 (Calcaires et Marnes du Lias-Dogger du bassin amont de la Sèvre Niortaise). Cette nappe s'étend sur 832km² entièrement captive, elle est composée de calcaires et marnes. Ce sol est karstique et on ne note pas d'intrusion saline.

- Au niveau inférieur - La grande nappe de l'infra Toarcien. FG078 Cette nappe s'étend sur 24931km² sur les bassins Loire Bretagne et Adour Garonne. Elle est occasionnellement captive mais elle se trouve généralement sous d'autres nappes, elle est composée de sables, grès et calcaires. Ce sol n'est pas karstique et on ne note pas d'intrusion saline.

2. Impact sur les eaux souterraines

En cours d'exploitation, l'eau ruisselant au droit du centre de stockage va entrer en contact avec les déchets inertes. De par leur nature, ceux-ci ne sont pas susceptibles d'entraîner de pollution par dégradation. De plus, la nature des sols étant peu perméable, l'infiltration au droit du site devrait donc être limitée.

Les eaux de ruissellement internes ne devraient pas engendrer d'impact particulier sur les eaux souterraines pour la partie pouvant s'infiltrer.

3. Champ captant

Le terrain est inscrit dans les périmètres de protection éloignée des captages d'eau potable :

« Champs captant de 12 ouvrages : F12 F14 F15 F16 F17 F18 F20 F21 F24 F25 F27 F28 », sur les communes de SAINT MAXIRE et d'ECHIRE – arrêté interpréfectoral du 8 juillet 2005.

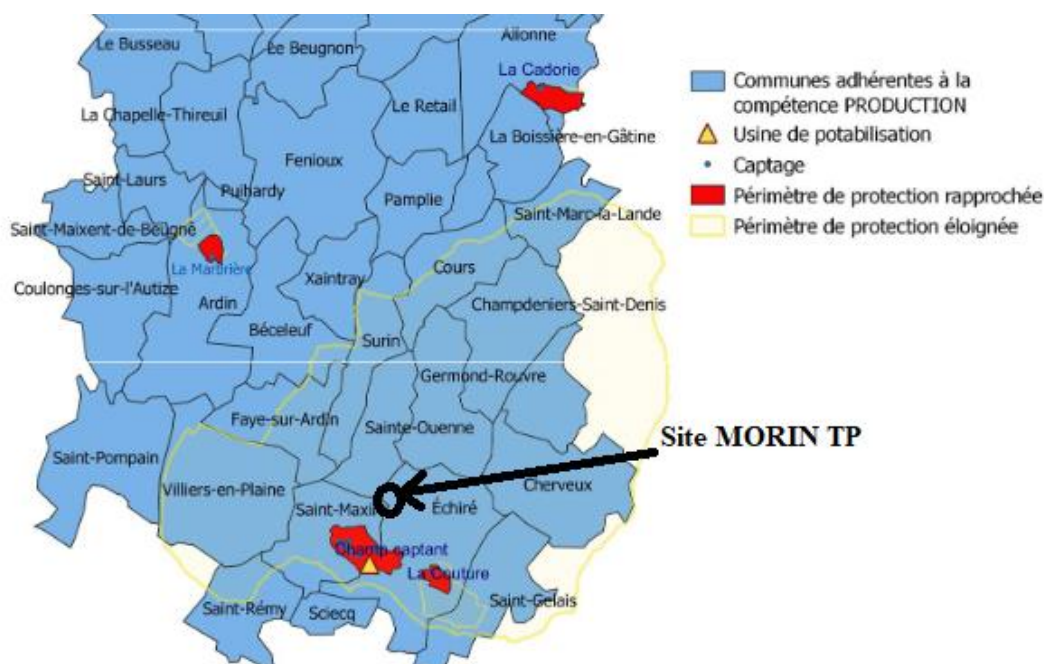


Figure 4 – Périmètre de protection du champ captant (arrêté interpréfectoral du 08/07/2005)

L'article 8 précise les servitudes liées à ce périmètre de protection éloignée :

Les stockages de matières de vidange, les épandages d'eaux usées et de lavage seront limités au strict minimum du fait des risques de contamination qu'ils induisent,	Respecté Pas de stockages de matières de vidange, ni d'épandage d'eaux usées ou de lavage
Les installations de déchetteries devront être justifiées et ciblées afin d'en limiter le nombre ; les études techniques préalables à leur création devront également permettre d'éviter tout rejet dans les milieux hydrauliques superficiel et souterrain	Non concerné – Centre de stockage d'inertes
Les forages et fouilles réalisées ne devront pas avoir d'incidence sur la préservation des quantité et qualité d'eaux mobilisées par le Syndicat,	Respecté – Pas de forage ni de fouilles sur le site
Les carrières ne pourront être autorisées que munies de bassin de rétention pour l'ensemble des rejets, dont les rejets accidentels d'huiles et carburants qui devront en outre être stockés en petite quantité (égale au maximum à 15 jours d'utilisation) et comporter les rétentions spécifiques réglementaires	Non concerné Pour info pas de stockage d'huiles ni de carburant sur le site
Tout ouvrage collectif d'assainissement devra respecter quelques règles	Non concerné – Pas d'ouvrage d'assainissement

L'installation de stockage de déchets inertes de la société MORIN TP respecte les prescriptions édictées par le périmètre de protection éloigné du champ captant.

4. ZRE : Zone de répartition des eaux

Définition : Une « zone de répartition des eaux » est caractérisée par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.

L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Les zones de répartition des eaux ont été définies par décret ministériel du 29 avril 1994 et abrogées par décret ministériel du 23 Mars 2007. Depuis 2007, elles sont fixées par arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Pour le département des Deux-Sèvres, la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux a été définie par arrêté préfectoral le 06 juillet 1995. Il comprend le Clain, le Thouet, la Sèvre Niortaise (bassin Loire Bretagne) et la Charente et la Boutonne (bassin Adour Garonne)

L'activité de stockage d'inertes n'est pas consommatrice d'eau. Il n'y a aucun prélèvement d'eau sur le site.

III.3. Contexte paysager

1. Préambule

Le territoire de la commune d'Échiré s'étend sur un plateau calcaire profondément entaillé par les nombreux méandres de la Sèvre Niortaise et par plusieurs vallées sèches (vallées de Guignefolle, des Gravelines, **au Diable**, aux Draps) caractéristiques d'un modelé karstique. Seule, la vallée de la Maie comporte un petit cours d'eau temporaire qui rejoint la Sèvre Niortaise à proximité du château du Coudray-Salbart.

2. Perception du site

Le site du projet ISDI est implanté sur une zone qui n'offre aucune perception visuelle depuis les habitations, les voies de transport et chemin de promenade.



Figure 5 – Localisation des prises de vue contexte paysager



1 Vue depuis le chemin d'accès



2 Vue sur le site depuis le chemin d'accès



3 Vue depuis la route

En raison de la topographie, de la présence d'écrans visuels naturels (boisements, haies arbustives) et de l'éloignement important des zones urbanisées, le site n'offre aucune visibilité.

III.4. Milieux naturels

Le site de stockage et de transit de déchets inertes est implanté en zone naturelle intégrée dans la ZNIEFF « Méandres de la vallée de la Sèvre niortaise ». Cette ZNIEFF s'étend sur 1 443 ha.

Le site de stockage représente 2,4 ha soit 0,16% de la superficie de la ZNIEFF.

L'impact de cette activité est donc très faible, d'autant que le site reste fortement boisé à sa périphérie offrant des habitats aux oiseaux.

III.5. Synthèse des impacts et mesures associées

Milieux	Effets potentiels de l'installation
Sols, sous-sols et eaux souterraines	Stockage de déchets inertes sur le sol. Les déchets inertes ne sont pas susceptibles de polluer les sols et les eaux souterraines. Pas de prélèvement d'eaux souterraines.
Milieu naturel et biodiversité	Le site est en partie végétalisé et boisé. Ces zones végétalisées seront maintenues.
Eaux superficielles, prélèvements et rejets	Pas de prélèvement d'eaux superficielles. Pas de surface imperméabilisée, les eaux pluviales s'infiltrent directement dans le sol. Les déchets stockés sont inertes et ne sont pas susceptibles de polluer les eaux de ruissellement. Pas de cours d'eau situé à proximité directe de l'installation
Air	Pas de rejet gazeux dans l'air.
Déchets	Stockage de déchets inertes dans l'installation. Stockage temporaire de terres végétales en transit.
Nuisances : bruits, vibrations, émissions lumineuses, odeurs	Bruit généré par les camions apportant les déchets et les engins de manipulation des déchets inertes sur l'installation. Pas de vibrations Pas d'odeur générée par l'activité (stockage de déchets inertes) Pas d'émission lumineuse (pas d'activité la nuit)
Risques naturels, technologiques et sanitaires	Le site n'est pas concerné par des risques naturels, technologiques et sanitaires
Patrimoine, cadre de vie et population	Pas de patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysagé à proximité du site. L'installation n'est pas située à proximité d'habitations. Le site est entouré d'une zone boisée, cette zone sera maintenue et permet d'intégrer l'installation dans le paysage